

La Charte Eramus+ 2014-2020

lundi 4 décembre 2017, par [Mme Pavlovic, professeure d'espagnol](#)

Pour participer aux différentes actions du programme, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus + pour l'Enseignement supérieur. Une Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (ECHE) est nécessaire pour candidater aux actions destinées au secteur de l'enseignement supérieur sous Erasmus + sur la période 2014-2020.